

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2119

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Opération d'aménagement du quartier Ostérode - Autorisation de signer la charte haute qualité environnementale (HQE) aménagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2119**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Opération d'aménagement du quartier Ostérode - Autorisation de signer la charte haute qualité environnementale (HQE) aménagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération d'aménagement du quartier Ostérode fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par délibération du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

I - Rappel du contexte

Le quartier Ostérode représente environ 28 ha dont 9 ha de surfaces boisées, à proximité immédiate de l'autoroute A46. Il s'agit d'un ancien site militaire ayant appartenu au ministère de la Défense, en activité jusqu'en 2012, acquis par la Ville de Rillieux-la-Pape en 2015.

Concédée à l'aménageur D2P Aménagement, l'opération Ostérode prévoit le développement d'un programme d'environ 60 540 m² de surfaces de plancher (SDP) sur 11 lots, soit environ 33 890 m² de SDP d'activités économiques productives, 6 000 m² d'activités tertiaires, 16 250 m² de SDP logement, soit environ 250 logements, 4 400 m² de SDP d'activités de service à la zone. Cette programmation sera organisée autour d'un réseau viaire et d'espaces publics maillés et structurés à requalifier ou à créer.

II - Démarche environnementale et certification HQE aménagement

Le projet d'aménagement Ostérode vise l'excellence en matière de sobriété et de HQE dans l'ensemble des aménagements et les futures constructions du site. Les ambitions du développement durable sont ainsi intrinsèquement liées à la démarche de conception et de mise en œuvre du projet.

À ce titre, il a été décidé d'engager le projet dans la démarche de certification HQE aménagement.

Cette certification permet d'attester la conformité du projet à un référentiel donné par un organisme tiers. Il s'agit d'une évaluation et d'une attestation des performances de développement durable du projet Ostérode au travers des 4 objectifs HQE que sont la qualité de vie, la performance économique, le respect de l'environnement et le management responsable.

Dans le cadre de la certification, la Métropole de Lyon, l'aménageur D2P Aménagement et la Ville de Rillieux-la-Pape doivent produire une charte d'objectifs, communément partagée, qui servira de document cadre à la certification du projet Ostérode.

La charte décline les 4 objectifs HQE en 19 thématiques et enjeux auxquels la Métropole, l'aménageur D2P Aménagement et la Ville de Rillieux-la-Pape s'engagent à répondre.

Les enjeux, propres au projet et définis par l'aménageur, sont les suivants :

1° - Qualité de vie

- créer un nouveau lieu de vie favorisant la qualité d'usage et la cohabitation des différentes activités,
- ouvrir et mailler le quartier au reste de la ville en privilégiant les modes actifs,
- assurer un cadre de vie sain et sûr en maîtrisant les sources de polluants ainsi qu'en aménageant des espaces intérieurs/extérieurs de qualité,
- conforter une armature paysagère et écologique ; révéler et bonifier l'existant,
- anticiper et s'adapter au changement climatique par l'aménagement et l'architecture,
- répondre aux enjeux de sécurité dans les espaces publics.

2° - Respect de l'environnement

- s'inscrire dans la transition énergétique en concevant un projet en faveur du bioclimatisme et des énergies renouvelables,
- créer une trame verte en faveur de la biodiversité en préservant les qualités écologiques du site,
- préserver la ressource en eau et garantir une gestion adaptée aux enjeux climatiques,
- s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et favoriser l'écoconstruction,
- réduire l'impact des nuisances et des sources de pollution sur le confort et la santé des usagers et habitants du quartier.

3° - Performance économique

- garantir des conditions financières et opérationnelles viables à la mise en œuvre et l'exploitation du projet,
- renforcer les conditions d'accueil des activités productives et artisanales ; développer les filières locales,
- s'intégrer dans le tissu existant et assurer un développement cohérent et complémentaire de la zone avec les quartiers environnants,
- pérenniser les constructions et aménagements dans le temps en anticipant les possibles évolutions futures.

4° - Management responsable

- limiter les impacts et nuisances liés au chantier,
- mettre en place une gouvernance partagée favorisant la coopération et les synergies entre les différents acteurs du projet,
- créer un quartier intégré au reste de la ville et qui interagit avec les secteurs avoisinants,
- favoriser une gestion durable du foncier disponible,
- favoriser une gestion optimale des services du quartier et anticiper les évolutions des besoins et des usagers par l'innovation.

Il est donc proposé à la Commission permanente de souscrire aux enjeux et cibles de la démarche de certification par la signature de la charte ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la charte relative à la certification HQE aménagement sur le périmètre de l'opération Ostérode à Rillieux-la-Pape.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite charte et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299083-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023 |
|---|